



Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.
Pour le dehors, les frais de poste en plus.

Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 14 janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Nominations : dans la magistrature ; — de juges et de suppléants de juges de paix ; — dans l'ordre impérial de la Légion d'Honneur, — au commandement du brick la *Génie* et de la corvette l'*Artémise* ; — aux grades d'ingénieur de 1^{re} et de 2^e classe, et de sous-ingénieur de 1^{re} classe ;

Arrêtés du ministre de la guerre portant fixation de la prestation individuelle à payer pour l'exonération du service militaire en 1857 ; de celle à payer par les militaires sous les drapeaux, et des allocations attribuées aux rengagements et aux engagements volontaires après libération du service.

Par plusieurs arrêtés, en date du 6 de ce mois, S. Ex. le ministre de la guerre a fixé :

1.° A deux mille francs la prestation à verser entre les mains du receveur général ou des receveurs particuliers d'arrondissement, par les jeunes gens de la classe 1856 qui voudraient obtenir leur exonération du service militaire ;

2.° A trois cent cinquante francs pour chaque année de service restant à accomplir, la prestation à verser par les militaires sous les drapeaux et qui peuvent être admis à l'exonération du service ;

3.° A quinze cents francs le taux de la prime de réengagement et à cent cinquante francs le taux de l'annuité de réengagement.

C'est dans le courant du mois d'avril que les conseils de révision auront à statuer sur les demandes d'exonération formées par les jeunes gens de la classe de 1856. Les familles devront, d'ici là, accomplir les formalités prescrites par la loi du 26 avril 1855 et le décret réglementaire du 9 janvier 1856.

Chronique locale.

VILLE DE ROUBAIX

TAXE SUR LES CHIENS

Le Conseiller municipal faisant fonctions de Maire de la ville de Roubaix, donne avis qu'aux termes du décret impérial du 4 août 1855, les possesseurs de chiens qui n'auront pas fait leur déclaration au secrétariat de la Mairie, en dedans du 15 janvier de chaque année, seront imposés au triple de la taxe, et ceux qui auront fait une déclaration inexacte paieront le double.

Il invite les habitants qui sont en retard de faire ou de renouveler leur déclaration, à se présenter sans délai au secrétariat.

Roubaix, 8 janvier 1857.

TIERS-BONTE.

Des doutes s'étant élevés sur la possibilité, pour les négociants non domiciliés dans les ports de mer, de déclarer en leur nom les marchandises étrangères destinées à être mises dans ces ports en entrepôt réel ou fictif, la Chambre de Commerce de Lille a cru devoir soumettre la question à M. le Directeur général des douanes et des contributions indirectes.

Il résulte de la réponse de M. le directeur général que tout négociant a le droit de se faire représenter en douane par un fondé de pouvoirs réguliers et authentiques, et d'y faire inscrire en son nom la marchandise sur les sommiers d'entrepôt, pourvu, d'ailleurs, quand des soumissions doivent être souscrites, que l'on fournisse des cautions connues du receveur et offrant toutes les garanties voulues de solvabilité. (Communication de la Chambre de Commerce).

Il y a quelques jours, un voyageur partit de Courtrai avec le convoi du chemin de fer, en destination de Lille. Arrivé à Mouscron, il descend de voiture, et se rend à l'hôtel du *Saumon* (tenu par André Brancart), en face de la station. Il profite d'un moment pour écrire une lettre très-pressante à sa famille.

Tout à coup la cloche annonce le départ, le voyageur ferme à la hâte sa lettre et prie la servante de la porter à la poste. Dans sa précipitation, notre voyageur oublie sur la table, son portefeuille contenant d'importantes valeurs (on dit plus de cent mille francs). La servante, à son retour, trouve le portefeuille et s'empresse de le remettre au propriétaire de l'hôtel.

Le voyageur ne s'aperçut de la perte qu'il avait faite que dans l'après-dîner. Aussitôt il retourne à Mouscron, arrive à l'hôtel du *Saumon*, et le propriétaire lui remet son portefeuille intact. Le voyageur voulut faire accepter une bonne récompense à la servante, mais celle-ci la refusa, disant qu'elle n'avait fait que son devoir. Nous faisons le nôtre en publiant cette belle action.

Le tirage de la loterie Saint-Roch, qui devait avoir lieu à Montpellier le 26 décembre, est remis à la fin de janvier.

Nous publierons la liste des principaux numéros gagnants.

Nous croyons être utile à nos lecteurs et aux intéressés de l'industrie houillère, en donnant quelques renseignements sur la valeur moyenne des actions charbonnières du Nord et du Pas-de-Calais. C'est en livrant à la publicité les noms des sociétés, la valeur de leurs actions à l'émission et leur valeur actuelle que nous voulons prêter notre concours à leur succès. En voici un résumé d'après le *Journal des Mines* :

Vicoigne. — Nombre d'actions, 4,000; valeur à l'émission, 1,600 fr. dont 600 versées; dernier cours, 5,000.

Vendin-lez-Béthune. — Nombre d'actions,

1,500; valeur à l'émission, 1,000 fr. dont 400 versés; dernier cours, 1,200.

Bruay. — Nombre d'actions, 3,000; valeur à l'émission, 1,000 fr. libérés à 4,000; dernier cours, 1,500.

Douchy. — Nombre d'actions, 212 deniers; derniers cours, 48,000 pour un douzième.

Aniches. — Nombre d'actions, 300 deniers; valeur à l'émission, 7,000 versés; dernier cours, 65,000 et 7,000 pour un douzième.

Azincourt. — Nombre d'actions, 1,500; valeur à l'émission, 1,000 fr.; dernier cours, 1,500.

Escarpelle. — Première émission, dernier cours, 1,000; deuxième émission, dernier cours, 700.

1856 a vu périr 443 navires français, savoir : 85 long-courriers et 358 caboteurs. L'ensemble des navires français qui se sont perdus pendant les cinq dernières années, 1852 à 1856, se résume par 472 long-courriers et 1,723 caboteurs; 2,195 navires en tout, dont 101 restés sans donner de leurs nouvelles. D'où il résulte 1 navire perdu par vingt heures; 1 navire sans nouvelles par dix-huit jours.

La tempête qui a régné pendant toute la journée de lundi 5 de ce mois, a causé un accident, heureusement réparable, mais qui gênera le commerce dans la rapidité de sa correspondance. Le câble électrique sous-marin, jeté entre la France et l'Angleterre, s'est rompu. Le lundi, à onze heures et demie du matin, les agents télégraphiques ont constaté que la correspondance était interrompue. On croit que la rupture du câble électrique est due à la rencontre d'un navire de commerce, qui, chassé de la rade des Dunes par le vent de N.-E., a dérapé, et, traînant ses ancrs, a rencontré le câble qu'il a coupé en deux.

La compagnie a prévu ce cas, et tient à Sagatte une réserve de cinq cents mètres disponibles.

FUJILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

14 JANVIER 1857.

L'AVEUGLE DE CLERMONT.

I.

A quelque distance de la ville de Clermont, en Auvergne, il existe un petit hameau dont j'ai oublié le nom, ce hameau est pauvre, les habitants; aussi; dans la plus misérable de ces chaumières, un homme vivait avec sa femme et huit enfants. Cet homme, nommé Chassagne, paraissait encore jeune; ses membres étaient forts et robustes; cependant sa famille se mourait de faim; car le pauvre paysan était aveugle, et quand on n'y voit pas, on ne peut ni travailler la terre, ni arracher les mauvaises herbes, ni tailler la vigne, ni même aller à la forêt ramasser du bois mort, ni enfin, surtout dans les campagnes, rien faire pour gagner sa vie.

Or, un soir du mois de mai, que la femme venait d'arranger de la paille fraîche dans un coin de la chaumière, pour y faire coucher ses enfants, son mari lui dit d'un air mystérieux et à voix basse :

— Quenotte, quand les enfants dormiront, tu m'avertiras, et je te dirai quelque chose.

La femme dit oui; mais Piare, l'aîné des enfants, âgé de dix ans, ayant entendu ces paroles, n'eut garde de s'endormir, seulement il fit semblant.

Quand la pauvre mère crut sa famille endormie, elle vint s'asseoir en tenant sur ses bras son dernier né, qui tétait encore, sur un mauvais banc de bois à demi pourri, à côté de son mari, et lui dit de cet accent de mauvaise humeur, qui ne vient pas de la colère, mais plutôt de la tristesse et de la résignation :

— Quel projet as-tu donc en tête, mon pauvre homme ?

L'Auvergnat répondit en soupirant :

— Je te suis à charge, ma bonne Quenotte; tu t'écrases d'ouvrage, et si je ne modérais mon appétit, à moi seul, je dévorerais tout ton gain. Écoute, femme; donne-moi un des marmots pour me guider, et demain, à la pointe du jour, je partirai.

— Et où iras-tu ?

— Dieu sait où.

— Et tu crois que je te laisserai partir ainsi, avec ton infirmité, pour qu'il t'arrive quelque malheur en route ?

— Je t'accompagnerai, père, dit une voix d'enfant derrière eux.

La mère retourna la tête, Pierre était debout contre l'aveugle.

— Veux-tu bien aller te recoucher, vilain gamin, lui dit Quenotte, en lui montrant de la main sa place vide sur la paille.

— Je croyais que les enfants dormaient, dit Chassagne eu soupirant.

— Non, père, je ne dormais pas, répondit Piare, passant ses deux bras autour du cou du paysan, pour éviter que sa mère le rejetât de force sur sa litière, — non, et si tu veux m'écouter, moi, qui suis grand et raisonnable, je te dirai une chose qui te fera bien plaisir, et à maman aussi, ajouta-t-il calinant des yeux et de la voix sa mère.

— Laisse-le parler, femme, dit Chassagne. Sans en attendre la permission, l'enfant reprit :

— Père, tu sais bien, Richard, Richard qui est parti tout petit du pays, et qui est revenu l'année dernière riche, riche, quoi, comme M. Mathieu, le docteur, qui a un si beau cheval boiteux; Richard, qui m'enseigne à lire... — je connais toutes mes lettres, père; je te ferai voir ça demain... et dire que Richard a gagné tout ça à ramoner des cheminées, à faire des commissions, à porter tout plein de choses, des lettres, des armoires, des lits... Dieu ! quel bel et bon état ! Père, je veux faire cet état-là, moi ! Il est vrai que tous les soirs en se couchant, Richard se mettait à genoux, et disait : — Mon Dieu, n'abandonnez pas le petit Auvergnat.

— Achève ton histoire d'abord, lui dit Chassagne, souriant tristement.

— Donc, père, Richard m'a raconté tout plein de choses des histoires, des histoires, longues, longues, que je m'endormais toujours avant la fin, tant c'était long, tant c'était beau, c'était pourtant un peu ennuyeux tout de même; mais voilà que l'autre soir, il m'en dit une, oh ! pour le coup, je n'ai pas dormi à celle-là, je te l'assure... imagine-toi, père... mais d'abord, il faut que tu saches que Richard, en faisant je ne sais quoi, à Paris, s'était cassé un bras, et qu'on le mit dans une grande maison, où il y avait tout plein de lits, et tout plein de monde; il y avait, m'a dit Richard, deux lits pour une personne...

— non, deux personnes pour un lit. — Oh ! non, il n'y aurait rien de bien extraordinaire à ça, nous couchons huit, nous, sur le même lit. — Ma foi ! tant pis, je ne me rappelle pas trop; mais c'est égal, ce n'est pas là le beau de l'his-

toire. Voilà le beau. Imagine-toi, père, que tous les jours, au matin, il venait un homme dans cette maison; et cet homme faisait des choses extraordinaires : d'abord il raccommoda le bras à Richard, qu'il peut s'en servir comme de l'autre; — c'est pourtant pas mal difficile de raccommoder un bras, hein ? père; — Et puis il guérissait tous les maux, tous, père; je te jure que Richard me l'a dit... Laisse-moi donc finir mon histoire, maman; j'irai me coucher après.

— Tu m'écoutes, père, n'est-ce pas ?

— Oui, garçon, continue.

— C'est que, vois-tu, tes yeux sont si tranquilles, qu'on ne voit pas si tu écoutes, ou non.

— C'est que je suis aveugle, mon pauvre enfant.

— Pardienne ! je le sais bien que tu es aveugle, et c'est pour cela que mon histoire est belle; car, vois-tu, j'ai demandé à Richard si cet homme guérissait les aveugles; et il m'a répondu qu'un de ses camarades de lit était aveugle, aveugle à ne pas y voir plus clair le jour que la nuit, et que cet homme l'avait guéri, au point que l'autre, le camarade de Richard, y a vu le jour, la nuit, à toutes les heures, et a pu ramoner les cheminées, et faire tout ce qu'il a voulu.

— Eh bien ! mon garçon, tant mieux pour ce camarade, et va te recoucher, va.

— Et tant mieux aussi pour toi, père, dit Piare, frappant du pied avec impatience; puisque cet homme a guéri cet autre, il te guérira aussi, toi.

— Mais cet homme est à Paris, Piare.

— Eh bien ! nous irons, père.

— Et comment ?

— A pied, n'as-tu pas des jambes, et moi aussi ?

— Et sans argent ?